

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION

À TITRE FACULTATIF



Orange | Santé | Conjoint

> SALARIÉ

Nom - Prénom

N° Sécurité sociale

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE

> CONJOINT DEMANDANT SON AFFILIATION à titre individuel et onéreux au régime Frais de santé

Nom

Nom de Naissance

Prénom

N° Sécurité sociale

Civilité M. Mme

Situation marié(e) concubin(e) Pacsé(e)

Date de naissance Pays de naissance

Commune de naissance

Rés, Bât, Appt.

N° Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Date d'effet de l'adhésion souhaitée

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE BULLETIN

- 1- **Ecrivez** en lettres capitales.
- 2- Remplissez le mandat de prélèvement SEPA.
- 3- **Joignez les pièces suivantes**
 - la photocopie de l'attestation jointe à votre carte vitale, et celle pour chaque membre de votre famille bénéficiant du contrat Santé,
 - votre relevé d'identité bancaire.
- 4- **Datez, signez votre bulletin et renvoyez le tout à :**

Humanis - Equipe Orange
CP 240
303 rue Gabriel Debacq
45953 Orléans cedex 9

Pour toutes informations :
Mail : prevoyance@humanis.com
Tél. : 09 69 39 72 72
(appel non surtaxé)

L'affiliation, souscrite pour un an, est renouvelable par tacite reconduction. Elle est maintenue tant que le contrat de travail du salarié de l'entreprise n'est pas rompu. Elle cesse automatiquement à la date de fin du contrat de travail (ou au terme de la période de portabilité de l'ancien salarié).

Le conjoint peut demander sa radiation au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée, adressée à Humanis **deux mois avant cette date**.

> VOS COTISATIONS

La cotisation, indexée sur le plafond de la Sécurité sociale, est fixée à 81,98 € par mois pour le régime général (au 1^{er} janvier 2019).

La cotisation, indexée sur le plafond de la Sécurité sociale, est fixée à 56,93 € par mois pour le régime Alsace Moselle (au 1^{er} janvier 2019).

Pour le premier versement, établir un chèque à l'ordre Humanis Prévoyance correspondant à une cotisation mensuelle.

La cotisation étant ensuite prélevée mensuellement sur le compte de l'affilié, remplir le mandat de prélèvement SEPA et joindre un relevé d'identité du compte à débiter.



> VOS GARANTIES

Les remboursements du régime complètent ceux de la Sécurité sociale et le cas échéant de tout autre organisme dans les limites précisées pour chaque acte médical.

Vous bénéficiez de la couverture complémentaire santé :

- le premier jour de votre affiliation :
 - si celle-ci est intervenue dans les deux mois qui ont suivi l'affiliation de votre conjoint (ou le mariage, le PACS, le concubinage) et dans les mêmes conditions de garanties que votre conjoint,
 - si celle-ci est consécutive à la couverture "santé" accordée à titre gratuit (conjoint à charge) dans le cadre du contrat collectif,
- le premier jour du mois qui suit les six premiers mois d'affiliation pour les frais d'optique, et de prothèses et implants dentaires si votre affiliation est intervenue plus de deux mois après celle de votre conjoint (ou le mariage, le PACS, le concubinage).

Les autres postes sont garantis le premier jour de votre affiliation.

Attention : En cas de changement de situation professionnelle (vous permettant d'être couvert gratuitement), vous devez nous en informer immédiatement. En effet, aucun remboursement de cotisation ne sera accordé en cas de déclaration tardive.

Je souhaite recevoir des informations sur les offres, produits et services des organismes assureurs par e-mail par sms

Si vous avez coché la (les) case(s) ci-dessus, les données à caractère personnel sont collectées pour les besoins de votre demande d'adhésion mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information sur les offres, produits et services proposés par le groupe Humanis et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe Humanis.

Le soussigné, certifie complets et exacts les renseignements portés sur la présente demande et s'engage à signaler tout changement dans sa situation.

À le

Signature du salarié précédée de la mention "lu et approuvé"

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. • **La Mutuelle Générale** : mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Siège social : I-II rue Brillat-Savarin CS 21363 Paris cedex 13. • Humanis Prévoyance : Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris · La Mutuelle Générale : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au SIREN sous le numéro 775 685 340 - Siège social : I-II rue Brillat-Savarin CS 21363 75634 Paris cedex 13. • Nos organismes sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données sur le site internet du groupe Humanis à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe Humanis - cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant-Couturier - 92246 Malakoff cedex. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande.

Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe Humanis à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>.

En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous bénéficiez du droit de vous inscrire gratuitement sur la liste dite « Bloctel » d'opposition au démarchage téléphonique, accessible par le lien www.bloctel.gouv.fr, conformément aux dispositions des articles L.223-1 à L.223-7 du code de la consommation. Toutefois, tant que le contrat est en cours et sous réserve qu'il n'ait pas été apporté par un intermédiaire en assurance, cette inscription n'interdit pas à l'Institution de vous démarcher téléphoniquement si vous ne vous êtes pas opposé auprès de l'Institution, à l'adresse mentionnée ci-dessus, à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques à des fins de prospection commerciale en application des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données personnelles.